

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	19

Délibération n°  
2023-06-06

Date d'affichage : 16/06/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)**

**Séance du 12 juin 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le sept juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents :** VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DESGUEE Jérémie, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, LE ROUILLY Chloé, MALBEC Béatrice, MOTTIN Christelle, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

**Absents :**

DAVID Nathalie, DUBREUIL Audrey, PATIENCE Mickael, PELLETIER Philippe.

**Absents excusés :**

DAUTY Virginie donne pouvoir à Christian VENGEONS, FREENE Anaïs donne pouvoir à Josiane LECUYER.

**Présents :** 16 à 17     **Pouvoirs :** 2     **Votants :** 18 à 19

Madame Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

**PBI : Convention de mise à disposition de locaux, de matériel et de services (ALSH)**

**Délibération n° 2023-06-06**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2241-1 ;

VU la convention en vigueur à la date du 8 décembre 2020 ;

VU le projet de convention ci-joint visant à prévoir les modalités de facturation de la Commune à Pré-Bocage Intercom ;

Considérant que la Commune met à disposition du personnel afin d'assurer le service de restauration et de l'entretien des locaux ;

Considérant la nécessité d'actualiser les plannings d'intervention à la réalité actuelle ;

**Décision :    19 POUR                      0 CONTRE                      0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- AUTORISE la mise à disposition du personnel définie dans la convention.
- AUTORISE à Monsieur le Maire de signer l'avenant de la convention annexée au registre de délibération

Certifié exécutoire le  
16/06/2023,  
Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

